

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00141

Numéro SIREN : 893 162 487

Nom ou dénomination : 2 M.T.B

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2023 sous le numéro de dépôt 9543

## ① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2022

Néant 

ACTIF	Brut		Amort. Provisions		Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
	①		②		③	④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial - Autres	010 014		012 016			
Immobilisations corporelles	028	17 511	030	1 940	15 570	5 904
Immobilisations financières (1)	040		042			
<b>(5) TOTAL I</b>	<b>044</b>	<b>17 511</b>	<b>048</b>	<b>1 940</b>	<b>15 570</b>	<b>5 904</b>
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	19 041	052		19 041	3 217
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	24 038	070		24 038	18 779
Autres créances (3)	072	2 178	074		2 178	4 166
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084		086			2 076
Charges constatées d'avance	092		094			
<b>TOTAL II</b>	<b>096</b>	<b>45 257</b>	<b>098</b>		<b>45 257</b>	<b>28 238</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>	<b>110</b>	<b>62 768</b>	<b>112</b>	<b>1 940</b>	<b>60 827</b>	<b>34 141</b>

PASSIF	31/12/2022		31/12/2021	
Capital social ou individuel	120	1 000		1 000
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126	100		
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	4 993		
Report à nouveau	134			
<b>Résultat de l'exercice</b>	136	23 762		5 093
Subventions d'investissement	137			
Provisions réglementées	140			
<b>TOTAL I</b>	<b>142</b>	<b>29 855</b>		<b>6 093</b>
Provisions pour risques et charges	<b>TOTAL II</b> 154			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	9 361		4 748
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	10 946		12 718
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	3 014	172	10 583
Produits constatés d'avance	174			
<b>TOTAL III</b>	<b>176</b>	<b>30 972</b>		<b>28 048</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>60 827</b>		<b>34 141</b>

## Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	10 337
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

**2 M.T.B**  
**220 b chemin de fontaine vive**  
**73360 La Bauche**  
Tél. : 07 88 70 19 45 / Mail : 2mtb.menuiserie@gmail.com  
SAS au capital de 1 000€  
SIRET 893 162 487 000 19 / Code APE 4332A  
N° TVA · FR 19893162487

Certifié conforme  
à l'original  
Wozay

## ② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2022

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE		31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	209	210	
Production vendue biens	215	214	
Production vendue services	217	218	188 280
Production stockée		222	7 105
Production immobilisée		224	
Subventions d'exploitation reçues		226	3 500
Autres produits		230	8
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>		<b>232</b>	<b>195 393</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		234	
Variation de stock (marchandises)		236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		238	64 228
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		240	-8 719
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier <input type="text"/> immobilier) <input type="text"/>		242	78 647
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE <input type="text"/>	243	244	1 112
Rémunérations du personnel		250	22 311
Charges sociales		252	9 933
Dotations aux amortissements		254	670
Dotations aux provisions		256	1 270
Autres charges - Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger <input type="text"/>	259	262	6
- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			6
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>		<b>264</b>	<b>168 188</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I - II)</b>		<b>270</b>	<b>27 205</b>
Produits financiers		III 280	
Produits exceptionnels		IV 290	
Charges financières		V 294	120
Charges exceptionnelles : - Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.) <input type="text"/>		300	90
- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art 39 quinquies D) <input type="text"/>			
Impôts sur les bénéfices		VII 306	3 323
<b>2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)</b>		<b>310</b>	<b>23 762</b>
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		<b>312</b>	<b>23 762</b>
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)			314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		318	
Provisions non déductibles		322	
Impôts et taxes non déductibles		324	3 323
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés <input type="text"/>	247	330	800
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC <input type="text"/>		248	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) <input type="text"/>	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
<b>Déductions</b>			
Entreprise nouvelle (44 sexies) <input type="text"/>	986	Zone franche urbaine (44 octies A) <input type="text"/>	987
Zone revitalisation rurale (44 quinquies) <input type="text"/>	138	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies) <input type="text"/>	981
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duo.) <input type="text"/>	991	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) <input type="text"/>	993
ZF ANG 44 quaterdecies <input type="text"/>	345	Inv. outre mer <input type="text"/>	344
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) <input type="text"/>	655	Créance report en arrière du déficit <input type="text"/>	346
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) <input type="text"/>	643	Déduction except (art 39 decies B) <input type="text"/>	645
Divers, dont Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) <input type="text"/>	647	Déduction except. (art 39 decies D) <input type="text"/>	648
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E) <input type="text"/>	641	Déduction except. (art 39 decies F) <input type="text"/>	990
Déduction except. (art 39 decies G) <input type="text"/>	649		
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs</b>		<b>2352</b>	<b>27 885</b>
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2			354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356	
Déficits antérieurs reportables			360
(dont imputés sur le résultat)			
<b>Résultat fiscal après imputation des déficits</b>		<b>2370</b>	<b>27 885</b>
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2			372

**2 M.T.B**

**220 b chemin de fontaine cive**

**73360 La Bauche**

TEL : 07 88 70 19 45 / Mail : zmb.menusserie@gmail.com

SAS au capital de 1 000€

SIRET 893 162 487 000 19 / Code APE 4332A

N° TVA FR 19893162487

Certifié conforme  
à l'original

Vozou

## 2 M.T.B

Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000€

Siège social : 220 B Chemin de Fontaine Cive

73360 LA BAUCHE

893 162 487 RCS CHAMBERY

### PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 17 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le dix - sept mai, à neuf heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- **Mickaël VEZOUL**, propriétaire de 1 00 parts

soit un total de 1 00 parts

sur les cents (1 00) parts composant le capital social.

**Monsieur Mickaël VEZOUL** préside la séance en qualité d'associé, présent et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- rémunération de la gérance

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à **23 761.99 €**, de la manière suivante :

- Autres réserves : ..... 23 761.99 €

Le poste « Autres réserves » s'élève ainsi **28 755.46 €** après affectation.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **QUATRIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et les associés.

**Le Président :**

**Monsieur Mickaël VEZOUL**